

Arrêté

Générale

colonial

## Arrêté n° 45-387-1929 chargeant M. Jouraan, aaminstrateur des colonies, des fonclions de commissaire du Gouvernement près le Conseil du contentieux administralif pendant l'année 1929

n° 45-387-1929

Ministère  
ACTES DU POUVOIR LOCAL

Date de publication  
25 février 1929

Numéro JO  
n° 387 du 28/02/1929

Date du numéro  
28 février 1929

### VISAS

Le Gouverneur de la Côte française des Somalis et dépendances, chevalier de la Légion d'honneur

**Vu** l'ordonnance organique du 18 Septembre 1844, rendue applicable à la colonie par décret du 18 juin 1884

**Vu** le décret du 7 septembre 1881, rendant applicable à toutes les colonies le décret du 5 août 1881 concernant l'organisation et la compétence des conseils du contentieux administratif dans les colonies de la Martinique, de la Guadeloupe et de la Réunion:  
Vu le décret du 27 mars 1915 portant réorganisation du Conseil d'administration,

### TEXTE INTÉGRAL

#### Art 1er

Les fonctions de commissaire du gouvernement près le conseil au contentieux administratif seront exercées pendant l'année 1929 par M Jourdain, administrateur des colonies, commandant du cercle de Djibouti.

#### Art2

— Le présent arrêté sera enregistré, publié et communiqué partout où besoin sera.

CHAPON-Baissac.